



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq août, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 29 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Patricia GOURMAND ; Dominique PETITOT, Henri ECHARD ; Thierry AVIET ; Christophe DESQUESNE (suppléant de Christophe BERNARD) ; Jean-René ESTIVALET ; Dominique FEVRET ; Christophe HEIN ; Eliane LEPIE ; Louis MIGNARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Daniel PETEUIL ; Nicolas SIMONET ; Murielle SCHMIT

Membres titulaires excusés : Gilles PHILIPPE, Jean-Michel BUGEON, , Bénédicte DOLIDZE ; Catherine BURILLE a donné pouvoir à Patricia GOURMAND ; Pascal MINARD ; Marie SCHWEITZER

Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 16

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Henri ECHARD en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Annulation de l'étude de transfert ANC
- Maîtrise d'œuvre - Secteur du Basmont en Assainissement Collectif
- Maîtrise d'œuvre - Interconnexion en Eau Potable pour Bligny-le-Sec et Champagny
- Maîtrise d'œuvre - Réservoir de la Ruelle au Pauvre à Messigny-et-Vantoux
- Etude préliminaire et maîtrise d'œuvre - Prétraitement usine d'UF du Val Courbe
- Diagnostic de la station de reprise de la Corvée du Pont en Eau Potable
- Reprise canalisation d'eau potable - Grande Rue à Champagny
- Reprise canalisation d'eau potable - Rue de la Grange Brulée à Ruffey-lès-Echirey
- Equipement de la station de reprise de Turcey
- Equipement du réservoir de la Rochotte à Turcey
- Equipement du réservoir du cimetière à Turcey
- Reprise de l'instrumentation de la ressource à Turcey
- Equipement du réservoir de Lamargelle
- Equipement du puits de l'ancienne gare à Lamargelle
- Equipement de la station de reprise de Poncey-sur-l'Ignon
- Equipement du réservoir de Poncey-sur-l'Ignon
- Equipement des réservoirs de Ruffey-lès-Echirey
- Actualisation prestation espaces verts
- Revalorisation des frais de siège du SIEAVS
- DM2 budget 70001

- DM1 budget 70000

Informations

- Devis acceptés
- Travaux étang ferme de la Dhuys à Bligny-le-Sec
- Arrivée de Stéphanie ROUX
- Agenda

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 27 mai 2025

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 27 mai 2025, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 27 mai 2025

032-2025/ ANNULATION DE L'ETUDE DE TRANSFERT ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une étude en vue d'un transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Forêt, Seine et Suzon (CCFSS) avait été conventionnée avec le SIEAVS. Afin notamment de mener à bien cette étude, le SIEAVS avait recruté un contrat de projet.

La personne en charge de ce projet étant en arrêt depuis le 27 mars 2025, l'étude de transfert de compétence a été mise à l'arrêt.

Madame la Présidente informe le Comité qu'elle a pris rendez-vous avec la CCFSS afin d'envisager la suite de cette étude. Suite à ce rendez-vous, il est proposé au Comité syndical d'y mettre un terme.

Ce transfert de compétences pourra être de nouveau envisagée dans les années à venir, une fois les transferts de compétences Eau Potable et Assainissement Collectif finalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** mettre un terme à l'étude de transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la CCFSS au SIEAVS selon les termes de la convention en vigueur ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la clôture de cette étude selon les termes de la convention en place.

33-2025/ MAITRISE D'ŒUVRE – SECTEUR DU BASMONT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du travail mené par le syndicat sur la réduction des Eaux Claires Parasites (ECP) du secteur du Basmont, Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de travaux des tranches 2 et 3 du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif de ce secteur. Ces travaux concernent la reprise de la canalisation de la rue des Romains à Bellefond et des rues des Fleurs, du Fontenis et du Four à Ruffey-lès-Echirey. Il est également demandé un diagnostic du reste des réseaux de la zone du Château à Ruffey-lès-Echirey qui présente un potentiel d'intrusion d'ECP permanentes.

Suite à la consultation, 3 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Verdi Ingénierie Est	Artelia SAS	Cabinet d'Etudes Marc Merlin
Adresse	2 rue de Fontaine-lès-Dijon 21000 Dijon	21 avenue Albert Camus 21000 Dijon	12 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon
Candidature	Complète	Complète	Complète

Critère prix (sur 50 points)	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note	Classement
	Verdi Ingénierie Est	30 797,50 €	43	2
	Artelia SAS	26 759,77 €	50	1
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	31 249,32 €	43	3
Critère technique (sur 50 points)	Candidat	Commentaire	Note	Classement
	Verdi Ingénierie Est	Offre complète et pertinente Aurait pu être développée davantage sur le diagnostic de la zone du Château Réunion publique en option (700 € HT)	47	2
	Artelia SAS	Offre générique, peu développée sur la problématique du dossier Pas de précisions sur les réunions	30	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	Offre complète et pertinente Quelques coquilles dans le mémoire	49	1
Note finale	Candidat	Note	Classement	
	Verdi Ingénierie Est	90	2	
	Artelia SAS	80	3	
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	92	1	

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre du Cabinet Merlin pour un montant de 31 249,32 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour la mission de maîtrise d'œuvre et le diagnostic précités à Bellefond et Ruffey-lès-Echirey présentée à hauteur de 31 249,32 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

34-2025/ MAITRISE D'ŒUVRE – INTERCONNEXION EN EAU POTABLE POUR BLIGNY-LE-SEC ET CHAMPAGNY

Pour permettre de sécuriser les communes de Bligny-le-Sec et de Champagny en Eau Potable et pallier aux problématiques de qualité, Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une interconnexion depuis le secteur du Cresson, comme présenté en annexe.

Suite à la consultation, 3 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Verdi Ingénierie Est	Artelia SAS	Cabinet d'Etudes Marc Merlin
Adresse	2 rue de Fontaine-lès-Dijon 21000 Dijon	21 avenue Albert Camus 21000 Dijon	12 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon
Candidature	Complète	Complète	Complète

Critère prix (sur 50 points)	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note	Classement
	Verdi Ingénierie Est	32 550,00 €	50	1
		38 850,00 € <i>(prix si même nombre de réunions en phase travaux que le Cabinet Merlin)</i>		
	Artelia SAS	46 950,00 €	35	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	42 990,00 €	38	2
		54 375,00 € <i>(prix si modélisation complète)</i>		
Critère technique (sur 50 points)	Candidat	Commentaire	Note	Classement
	Verdi Ingénierie Est	Offre complète et pertinente Uniquement modélisation simple proposée	49	2
	Artelia SAS	Offre générique avec une mauvaise compréhension de la situation actuelle Pas de précisions sur de nombreux éléments (réunions, temps de modélisation...)	27	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	Offre complète et pertinente Modélisation complète en option	50	1

	Candidat	Note	Classement
Note finale	Verdi Ingénierie Est	99	1
	Artelia SAS	62	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	88	2

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre de Verdi Ingénierie Est pour un montant de 32 550,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Verdi Ingénierie Est pour la mission de maîtrise d'œuvre précitée à destination des communes de Bligny-le-Sec et Champagny présentée à hauteur de 32 550,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

35-2025/ MAITRISE D'ŒUVRE – RESERVOIR DE LA RUELLE AU PAUVRE A MESSIGNY-ET-VANTOUX

Un diagnostic a été mené sur le réservoir de la ruelle au Pauvre à Messigny-et-Vantoux. À la suite de ce diagnostic, Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la reprise de ce réservoir, comme présenté en annexe.

Suite à la consultation, une offre a été présentée par le Cabinet Merlin à hauteur de 15 533,00 € HT. L'offre présentée est complète et en phase avec le diagnostic réalisé sur l'ouvrage.

Aussi, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour la mission de maîtrise d'œuvre précitée sur la commune de Messigny-et-Vantoux présentée à hauteur de 15 533,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

36-2025/ ETUDE PRELIMINAIRE ET MAITRISE D'ŒUVRE – PRETRAITEMENT USINE DE L'USINE D'ULTRAFILTRATION DU VAL DE COURBE

L'usine d'ultrafiltration du Val Courbe est soumise à de forts épisodes de turbidité en cas de précipitations importantes, ce qui a pour effet de limiter sa capacité de production. Afin de garantir un fonctionnement optimal de l'usine, Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour un diagnostic et une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'un système de prétraitement.

Suite à la consultation, 3 offres ont été réceptionnées. Ces offres ont été dimensionnées de façons différentes par les bureaux d'études en fonction de leur analyse de la situation.

Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Artelia SAS	Verdi Ingénierie Est	Cabinet d'Etudes Marc Merlin
Adresse	21 avenue Albert Camus 21000 Dijon	2 rue de Fontaine-lès-Dijon 21000 Dijon	12 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon
Candidature	Complète	Complète	Complète

Critère prix (sur 40 points)	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note	Classement
	Artelia SAS	28 425,00 €	37	2
	Verdi Ingénierie Est	38 930,00 €	27	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	22 000,00 €		
		23 500,00 €		
		26 000,00 €		
		27 000,00 €	40	1
		Offre présentée avec une part fixe de diagnostic de 7000 € HT puis en 4 tranches de pourcentage liées aux montants de travaux pour la maîtrise d'œuvre.		
Critère technique (sur 60 points)	Candidat	Commentaire	Note	Classement
	Artelia SAS	Offre pertinente Ne prévoit pas d'accompagnement sur les différentes missions complémentaires Manque de développement sur la phase de VISA	52	2
	Verdi Ingénierie Est	Offre complète et pertinente Propose une offre orientée uniquement autour de la problématique annoncée et avec une solution presque définie d'avance	56	3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	Offre complète et pertinente Manque de développement sur les phases PRO et VISA	57	1
Note finale	Candidat	Note		Classement
	Artelia SAS	89		2
	Verdi Ingénierie Est	83		3
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	97		1

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de 7 000,00 € HT pour la phase diagnostic et selon les taux suivants pour la phase de maîtrise d'œuvre :

- Tranche de travaux entre 50 000 € HT et 100 000 € HT = 15,00 %
- Tranche de travaux entre 101 000 € HT et 150 000 € HT = 11,00 %
- Tranche de travaux entre 151 000 € HT et 200 000 € HT = 9,50 %
- Tranche de travaux au-delà de 200 000 € HT = 8,00 %

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour la mission de maîtrise d'œuvre précitée concernant l'usine d'ultrafiltration du Val Courbe et selon l'offre détaillée ci-avant ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;

- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

37-2025/ DIAGNOSTIC DE LA STATION DE REPRISE DE LA CORVEE DU PONT EN EAU POTABLE

La station de reprise d'eau potable de la Corvée du Pont à Messigny-et-Vantoux présente plusieurs problématiques de génie civil (dégradations et espace vis-à-vis des équipements) et d'équipements non-adapté à l'usage qu'il leur ait fait, notamment. Aussi, Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour une mission de diagnostic sur la station et son fonctionnement.

Suite à la consultation, 2 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Verdi Ingénierie Est	Cabinet d'Etudes Marc Merlin
Adresse	2 rue de Fontaine-lès-Dijon 21000 Dijon	12 boulevard Georges Clémenceau 21000 Dijon

Prix	Candidat	Montant de l'offre en € HT
	Verdi Ingénierie Est	9 315,00 €
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	2 950,00 €
Technique	Candidat	Commentaire
	Verdi Ingénierie Est	Offre permettant un diagnostic complet de la station et de son fonctionnement
	Cabinet d'Etudes Marc Merlin	Offre permettant un diagnostic simple de la station et de son fonctionnement

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour un montant de 2 950,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Cabinet d'Etudes Marc Merlin pour la mission de diagnostic de la station de reprise d'Eau Potable de la Corvée du Pont à Messigny-et-Vantoux présentée à hauteur de 2950,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

38-2025/ REPRISE CANALISATION D'EAU POTABLE – GRANDE RUE A CHAMPAGNY

Dans le cadre de l'exploitation des canalisations de la commune de Champagny, il a été diagnostiqué que la canalisation de la Grande rue était en plomb sur sa partie basse. Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée afin de reprendre cette canalisation et les branchements y étant raccordés.

Suite à la consultation, 3 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	SARL Bollet – IS TP	SARL Anjoubault TP	Etablissement Desertot
Adresse	Rue du Camp Américain 21120 Is-sur-Tille	2 rue de Changey 21121 Daix	5, rue en Clairvot ZAE Cap Nord 21540 Saint-Apollinaire

Critère prix (sur 50 points)	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note	Classement
	SARL Bollet – IS TP	38 279,03 €	50	1
	<i>Si reprise en bicouche</i>	37 026,63 €	50	1
	<i>Plus-value BRH</i>	1 100,00 €		
	<i>6 essais de compactages</i>	3 120,00 €		
	SARL Anjoubault TP	41 927,50 €	46	2
	<i>Si reprise en bicouche</i>	37 165,00 €	50	2
	<i>Plus-value BRH</i>	565,00 €		
	<i>6 essais de compactages</i>	750,00 €		
	Etablissement Desertot	48 831,00 €	39	3
	<i>Si reprise en bicouche</i>	45 646,00 €	41	3
	<i>Plus-value BRH</i>	870,00 €		
	<i>6 essais de compactages</i>	1 020,00 €		
Critère technique (sur 50 points)	Candidat	Commentaire	Note	Classement
	SARL Bollet – IS TP	Offre complète mais nombreuses précisions demandées Pas de détail sur l'équipe ni le phasage des travaux Réfection de voirie prévue sur 50 cm au lieu d'1m pour les autres candidats Visite sur place effectuée	42	2
	SARL Anjoubault TP	Offre complète mais nombreuses précisions demandées Pas de détail sur l'équipe ni le phasage des travaux	36	3
	Etablissement Desertot	Offre complète et pertinente	50	1

Note finale	Candidat	Note	Classement
	SARL Bollet – IS TP	92	1
	<i>Si reprise en bicouche</i>	92	1
	SARL Anjoubault TP	82	3
	<i>Si reprise en bicouche</i>	86	3
	Etablissement Desertot	89	2
	<i>Si reprise en bicouche</i>	91	2

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre d'IS TP selon les offres présentées ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre d'IS TP pour les travaux de reprise de la canalisation d'eau potable de la Grande rue à Champagny présentée ci-avant ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

39-2025/ REPRISE CANALISATION D'EAU POTABLE – RUE DE LA GRANGE BRULEE A RUFFEY-LES-ECHIREY

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable mené sur le secteur Valmy-Suzon, la canalisation de la rue de la Grange Brûlée à Ruffey-lès-Echirey a été identifiée comme nécessaire à la reprise. Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée afin de reprendre cette canalisation et les branchements y étant raccordés.

Suite à la consultation, 2 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	SARL Anjoubault TP	Etablissement Desertot
Adresse	2 rue de Changey 21121 Daix	5, rue en Clairvot ZAE Cap Nord 21540 Saint-Apollinaire

Critère prix (sur 50 points)	Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note	Classement
	SARL Anjoubault TP	99 150,00 €	49	2
	Etablissement Desertot	97 250,00 €	50	1
Critère technique (sur 50 points)	Candidat	Commentaire	Note	Classement
	SARL Anjoubault TP	Offre incomplète avec notamment l'absence de linéaire de branchements	35	2
	Etablissement Desertot	Offre complète et pertinente Précisions apportées	50	1
Note finale	Candidat	Note		Classement
	SARL Anjoubault TP	84		2
	Etablissement Desertot	100		1

Au regard des résultats de l'analyse présentée, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre de l'Etablissement Desertot selon les offres présentées ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'Entreprise Desertot pour les travaux de reprise de la canalisation d'eau potable de la Grange Brûlée à Ruffey-lès-Echirey pour un montant de 97 250,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant.

40-2025/ EQUIPEMENT DE LA STATION DE REPRISE DE TURCEY

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Turcey, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur la station de reprise, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise-à-niveau du système de télégestion
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 10 320,79 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 10 320,79 € HT pour la mise à niveau des équipements de la station de reprise d'Eau Potable de Turcey, sous réserve des négociations ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

41-2025/ EQUIPEMENT DU RESERVOIR DE LA ROCHOTTE A TURCEY

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Turcey, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur le réservoir de la Rochotte, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 2 983,48 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 2 983,48 € HT pour la mise à niveau des équipements du réservoir de la Rochotte de Turcey, sous réserve des négociations ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

42-2025/ EQUIPEMENT DU RESERVOIR DU CIMETIERE A TURCEY

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Turcey, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur le réservoir du cimetière, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 3 129,39 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 3 129,39 € HT pour la mise à niveau des équipements du réservoir du cimetière de Turcey, sous réserve des négociations ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

2025/ REPRISE DE L'INSTRUMENTATION DE LA RESSOURCE A TURCEY

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Turcey, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur la ressource de Turcey, plusieurs problématiques ont été identifiées mais nécessitent davantage de réflexion pour aboutir à une proposition de travaux pertinente. En effet, il s'agit d'un site isolé donc difficile à piloter. De plus, il est nécessaire de mener des travaux d'hydraulique notamment entre le départ de la source et l'arrivée de l'interconnexion depuis le secteur du Cresson.

Madame la Présidente propose par conséquent de mener des investigations complémentaires avant de solliciter des offres de travaux.

43-2025/ EQUIPEMENT DU RESERVOIR DE LAMARGELLE

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Lamargelle, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur le réservoir de Lamargelle, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion avec renouvellement de l'armoire électrique
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion
- Mise en place d'un analyseur de chlore

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 23 795,49 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 23 795,49 € HT pour la mise à niveau des équipements du réservoir de Lamargelle, sous réserve des négociations ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

44-2025/ EQUIPEMENT DU PUIT DE L'ANCIENNE GARE A LAMARGELLE

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Lamargelle, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur le puits de l'ancienne gare, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 8 026,86 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 8 026,86 € HT pour la mise à niveau des équipements du réservoir de Lamargelle, sous réserve des négociations ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

45-2025/ EQUIPEMENT DE LA STATION DE REPRISE DE PONCEY-SUR-L'IGNON

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Poncey-sur-l'Ignon, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur la station de reprise de Poncey-sur-l'Ignon, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion avec renouvellement de l'armoire électrique
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 21 071,18 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 21 071,18 € HT pour la mise à niveau des équipements de la station de reprise de Poncey-sur-l'Ignon, sous réserve des négociations ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

46-2025/ EQUIPEMENT DU RESERVOIR DE PONCEY-SUR-L'IGNON

Madame la Présidente indique au Comité que, suite au diagnostic d'intégration de la commune de Poncey-sur-l'Ignon, des mises à niveau à effectuer sur les équipements avaient été identifiées.

Sur le réservoir de Poncey-sur-l'IGNON, il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise en place d'un système de télégestion avec installation de l'armoire électrique
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'un système anti-intrusion
- Mise en place d'un analyseur de chlore

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 14 746,17 € HT. Ce devis est présenté sous-couvert du fonctionnement de la ligne électrique reliant la station de reprise et le réservoir.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 14 746,17 € HT pour la mise à niveau des équipements du réservoir de Poncey-sur-l'IGNON, sous réserve des négociations ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour solliciter les subventions associées auprès des services de l'Etat au meilleur taux ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

47-2025/ EQUIPEMENT DES RESERVOIRS DE RUFFEY-LES-ECHIREY

Madame la Présidente indique au Comité que les réservoirs de Ruffey-lès-Echirey disposent d'équipements de télégestion ne transmettant qu'une information par jour et ne peuvent pas être interrogés à distance. Il apparaît donc nécessaire de mettre à niveau les équipements de télégestion de ces réservoirs afin de piloter le service plus finement sur cette zone.

Il a été identifié les mises-à-niveaux suivantes :

- Mise à niveau du système de télégestion
- Création d'une alimentation électrique avec panneaux solaires
- Mise en place d'une sonde de niveau et de poires de niveau
- Mise en place d'une passerelle
- Mise en place de sondes de niveau dans les réservoirs

Après consultation, la Société Suez Eau France présente un devis pour cette mise à niveau de 12 446,47 € HT.

Madame la Présidente propose d'inscrire cette dépense au fonds de travaux du contrat de concession en cours sur le secteur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis de la société Suez Eau France à hauteur de 12 446,47 € HT pour la mise à niveau des équipements des réservoirs de Ruffey-lès-Echirey ;
- o **DECIDE** d'inscrire cette dépense au fonds de travaux Eau Potable du contrat de concession du secteur Valmy-Suzon ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

48-2025/ ACTUALISATION PRESTATIONS ESPACES VERTS

Madame la Présidente expose au Comité syndical que suite à l'entrée dans le Syndicat des communes de Lamargelle, Poncey-sur-l'IGNON et Turcey, il convient d'ajouter les sites de ces communes au contrat de prestations d'entretien des espaces verts. Cela concerne 9 sites complémentaires.

Suite à la consultation, la Société Alex Garden Paysage présente un devis pour l'année 2025 à hauteur de 3 780,00 € HT. Le contrat précédent se portait à hauteur de 13 020,00 € HT.

Comme prévu, cette prestation est répartie sur les deux budgets au prorata des surfaces à entretenir.

Le Comité Syndical du SIEAVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- o **ACCEPTE** le devis complémentaire de la Société de Alex Garden à hauteur de 3 780,00 euros HT pour l'année 2025 ;
- o **AUTORISE** Mme la Présidente à négocier annuellement l'actualisation du contrat des prestations d'entretien des espaces verts ;
- o **ACCEPTE** de répartir la prestation sur les deux budgets au prorata des surfaces à entretenir ;
- o **PRECISE** que la dépense afférente sera inscrite au budget ;
- o **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

49-2025/ REVALORISATION DES FRAIS DE SIEGE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon siège en mairie d'Asnières-lès-Dijon.

Madame la Présidente informe le Comité qu'au regard de l'augmentation des frais de fonctionnement, la commune d'Asnières-lès-Dijon souhaite revaloriser les frais de siège du syndicat à hauteur de 3 500 € contre 3 000 € auparavant.

La participation permettra de couvrir les divers frais d'équipements, de fluides et de fournitures mis à disposition.

Madame la Présidente propose d'accepter cette revalorisation de la contribution annuelle à 3 500 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de revaloriser la contribution annuelle à la mairie d'Asnières-lès-Dijon pour ses frais de siège à hauteur de 3 500 € ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

50-2025/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET 70001

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il convient de prendre une décision modificative de 1008.87 euros pour le budget assainissement (70001) en fonctionnement à l'article 706719 (chapitre 014). Cette somme correspond au reversement de la redevance modernisation des réseaux collectifs pour la Commune de Léry.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70001			
	Article	Dépenses (€)	Recettes (€)
FONCTIONNEMENT	70619 (014)	1 008.87	
TOTAL		1 008.87	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** adopte la décision modificative n°2 du budget 70001 présentée précédemment,
- **DECIDE** d'inscrire la somme présentée ci-dessus à l'article 706719 « reversement agence de l'eau redevance modernisation réseaux collectifs »
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

51-2025/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 70000

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'il convient de prendre une décision modificative de 3286.65 euros pour le budget Eau (70000) en fonctionnement à l'article 673 (chapitre 67).

Cette somme correspond à deux titres émis en doublon, pour les loyers d'Orange sur le réservoir de Borde-Pillot :

- le titre 701600000032-1 émis en 2019 pour une valeur de 1757.49 euros,
- le titre 32 émis en 2022 pour une valeur de 1529.16 euros

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70000			
	Article	Dépenses (€)	Recettes (€)
FONCTIONNEMENT	673 (067)	3 286.65	
	22 (022)	-3 286.65	
TOTAL		0,00	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** adopte la décision modificative n°1 du budget 70000 présentée précédemment,
- **DECIDE** d'inscrire la somme présentée ci-dessus à l'article 763 « titre annulé (sur exercice antérieur) »
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

Agenda

- Mardi 26 Août à 14h00 : Copil – Restitution phase SBO1
- Vendredi 07 Août : Départ de Cyril
- Jeudi 25 septembre à 14h00 : COTECH – Projet Grosbois – Gouvernance et financement
- Lundi 27 septembre : Arrivée de Stéphanie ROUX